

L'OF DU RHONE

Organe officiel trimestriel
DE
L'UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

TOUT et TOUS
pour toutes les Gloires et toutes les Fortunes
des Pays Rhodaniens !



O temps des vieux, temps gai, temps de simplesse,
Où sur le Rhône tourbillonnait la vie,
Où nous venions, enfants, voir sur l'eau longue.
Voir passer fiers, les mains au gouvernail,
Les Condrillots ! Le Rhône, grâce à eux,
Fut une ruche énorme, pleine de bruit et d'œuvres

Frédéric MISTRAL (*Le Poème du Rhône.*)

(Bas-relief de Léopold et Marcel Renard,
du monument du Centenaire du pont
suspendu de Marc Seguin, à Tournon.)

LE RHONE

Comptoir de Transports

SIÈGE SOCIAL : 11, QUAI RAMBAUD — LYON

AGENT de :

C^{ie} Générale de Navigation H. P. L. M., 11, Quai Rambaud, LYON ;
C^{ie} Lyonnaise de Navigation et Remorquage, Quai d'Occident, LYON

SERVICE RÉGULIER. — **Journalier**, entre LYON, MARSEILLE et CETTE et les principaux ports du Rhône et vice-versa.

SERVICE RAPIDE. — **Bi-hebdomadaire**, entre LYON et MARSEILLE et vice-versa ; départ de Lyon à la première heure, les Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Journalier, au départ de MARSEILLE.

Pour renseignements détaillés, s'adresser à

à LYON, 11, Quai Rambaud et Quai d'Occident ;
à MARSEILLE, 10, Quai de la Tourette ;
à CETTE, Quai Bordigue.

GRANDS VINS

DES

COTES DU RHONE



Paul JABOULET Aîné

Propriétaire de grands crus à l'Hermitage

TAIN - L'HERMITAGE

(Drôme)

RHODANIEN !

l'agrément de ton « home »

l'agrément de ta « dame »

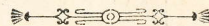
ton orgueil de Rhodanien, EXIGENT

que tu connaisses les

PEAUSSERIES DU CHEYLARD

DES MAITRES-TANNEURS MASSU & HERITIER

du CHEYLARD (Ardèche)



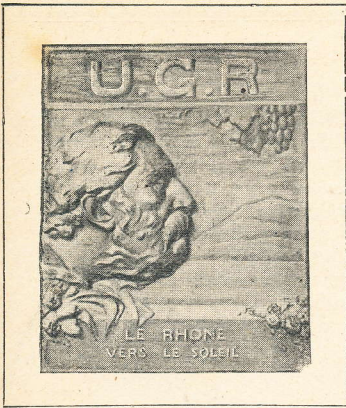
En parcourant leur beau VIVARAIS, visitez-les ou, si vous le désirez, demandez-leur, sans engagement aucun, pour vous-même ou à l'occasion du cadeau original à faire, un choix de leurs créations ; Coussins, Sacs de dame, Casques d'auto, Sous-main, Etuis de fumeur, etc., et toutes Peausseries pour Couture, Ameublement, Reliure, etc., etc.

Les peausseries à la cuve dites **PEAUSSERIES d'ART DU CHEYLARD** ont été la révélation des **ARTS DÉCORATIFS.**

L'OR DU RHONE

Organe Officiel trimestriel de
L'UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

L'EFFORT — L'AIDE — LE COURONNEMENT



« TOUT et TOUS

pour toutes les Gloires et toutes les Fortunes
des Pays Rhodaniens »

Par l'Esprit Rhodanien

Les Manifestations Rhodaniennes
La Grande Fête du Rhône

Présidents d'Honneur : Emile LOUBET, ancien Président de la République
Madame Frédéric MISTRAL

COMITÉ D'HONNEUR ET DE PATRONAGE

Présidents : M. E. HERRIOT, Maire de Lyon, Ministre de l'Instruction Publique ; M. Léon PERRIER, Ministre des Colonies ; M. BRON, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève ; M. TROILLET, Conseiller d'Etat pour le Canton du Valais ; M. FLAISSIÈRES, Maire et Sénateur de Marseille ; M. MARGOT, Directeur Général de la Cie P.-L.-M.

MM. les PREFETS, les SÉNATEURS et DÉPUTÉS des Départements rhodaniens ; MM. les Directeurs des Cies de Navigation du Rhône et du Léman ; MM. les Maires des Villes de la Vallée du Rhône ; MM. les Présidents des Chambres de Commerce, les Présidents des Automobile-Club, les Directeurs des grands journaux, les grands Industriels, les principaux Artistes et Ecrivains des Régions rhodaniennes.

Rédaction et Services : l'U. G. R., à TOURNON-sur-RHÔNE (Ardèche)

SOMMAIRE

A la Presse	1	Avant-Rapport du Comité Organisateur	12
Des Fleurs ...!! Des Fleurs Rhodaniennes ou Vive l'Essor et l'Esprit Rhodaniens !!	1	L'aménagement du Rhône	13
Partie officielle. — Assemblée générale constitutive de l'Union Générale des Rhodaniens	5	L'Institut des Etudes Rhodaniennes	14
Statuts	10	Echos et Nouvelles	15
		Demande d'Admission à l'U. G. R.	15

A LA PRESSE

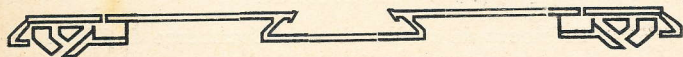
Ce n'est pas en vain, on le sait, que l'on fait appel à l'action généreuse de la Presse. C'est pourquoi nous lui demandons de nous faire le grand honneur de nous aider dans notre œuvre généreuse rhodanienne.

Chaque jour, elle fait du bien et répand la Lumière par ses feuilles d'informations et de haute éducation populaire. Notre but étant de ne faire que du bien, de n'accomplir que des actions profitables à nos chers pays rhodaniens, nous sommes assurés de la voir nous seconder par tous ses généreux et puissants moyens dans l'accomplissement de notre œuvre, qui doit être et sera pour beaucoup la sienne.

Amis Rhodaniens ! la Presse est notre flambeau ! Remercions-là, ici, de tout ce qu'elle fait et fera encore généreusement pour notre idée ; pour exalter toutes les gloires, tous les progrès, toutes les fortunes de notre beau vieux Rhône et de tous nos chers Pays Rhodaniens.

Vive la Presse ! — Vive l'U. G. R. !

L'Homme du RHONE



Des Fleurs ...!!

Des Fleurs RHODANIENNES !!

ou Vive l'Essor et l'Esprit Rhodaniens !!

Nous sommes heureux de cueillir pour nos lecteurs et futurs adhérents, ces quelques extraits de lettres qui, en effet, dans la circonstance, sont de jolies fleurs rhodaniennes.

Elles montrent combien est intéressant le mouvement de grand régionalisme idéal de notre U. G. R., et tout ce que notre Association pourra faire de bon, de beau et de profitable pour nos chers pays rhodaniens.

Et ces fleurs rhodaniennes, sont pour nous, les organisateurs de l'idée, notre fille, et pour notre U. G. R. un puissant et précieux encouragement, tant par leur témoignage sympathique et flatteur, vivant et si riche d'espérances, que par la pensée que nous avons, et qui est évidente : que d'autres innombrables et pareilles fleurs — en boutons ou des vieilles celles-là — sont encore inexprimées, mais

belles, belles, idéalement ! Nous les sentons se dresser, venir et se présenter à nous, se grouper nombreuses autour de nous : C'est la gerbe idéale des cœurs et de la pensée rhodanienne qui se forme.

Amis Rhodaniens ! Unissons nos cœurs généreux !

Et Vivent les Pays Rhodaniens !

« Rhodanisons » !!

G. T.

CABINET DU MINISTRE

de l'Instruction Publique

et des Beaux-Arts



Par votre lettre du 20 décembre, vous avez bien voulu me communiquer les Statuts de l'Union Générale des Rhodaniens, constituée définitivement, et dont la première réunion s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Tournon, le 19 décembre.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication. Je suis heureux de vous adresser à cette occasion mes plus vives félicitations pour les magnifiques résultats obtenus par vous, grâce à votre esprit d'initiative et à votre inlassable dévouement.

Veillez, etc...

Le Ministre de l'Instruction Publique,

Signé : H. HERRIOT.

*
**

MINISTÈRE DES COLONIES

Le Ministre

J'ai parfaitement reçu votre lettre du 9 janvier dernier. C'est avec plaisir que j'accorde mon patronage d'honneur à l'Union Générale des Rhodaniens.

Veillez, etc...

Signé : Léon PERRIER.

*
**

En acceptant d'être Président d'honneur de l'U. G. R., Monsieur Emile Loubet, ancien Président de la République, dit :

« Je vous prie d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes remerciements pour ce témoignage de sympathie auquel je suis très sensible, et de leur transmettre mes vœux de prospérité pour leur si intéressante association.

« Pour M. E. LOUBET,

« Paul LOUBET. »

*
**

La Veuve de l'auteur du Poème du Rhône ne peut être que très honorée de la présidence que vous lui offrez par votre lettre du 27-12-1926.

J'accepte donc ce titre avec le plus grand plaisir et vous prie de faire connaître aux membres de votre Association, combien je suis de cœur avec eux dans leur amour du magnifique fleuve provençal.

Sensiblement émue de l'hommage rendu à mon illustre époux par votre Assemblée Générale Constitutive, je lui en exprime tous mes sentiments de gratitude.

Veillez agréer, etc...

Marie-Frédéric MISTRAL.

*
**

Vous savez bien que je suis avec vous de tout cœur et souhaite la plus complète réussite à vos efforts pour créer un mouvement rhodanien.....

Le Tournonnais que je suis sait trop ce qu'il doit au Rhône et à sa lumineuse Vallée pour ne pas être reconnaissant de ce que vous faites pour le plus beau fleuve de France, le plus beau et le plus noble, le seul qui ait un nom masculin.

Bravo ! et bien cordialement à vous.

Gabriel FAURE,

Inspecteur Général des Beaux-Arts.

*
**

Mes compliments et mes meilleurs vœux. Je souhaite que vous réussissiez pleinement dans vos desseins, et en toutes circonstances vous pouvez compter sur mon dévoué concours.

Albin HUART,

Directeur du Syndicat d'Initiative

Aix-les-Bains-Le Bourget

*
**

Croyez que je suis heureux d'avoir à vous féliciter de la pleine réussite de cette très intéressante organisation ; qui est appelée à faire faire un grand pas au régionalisme dans la Rhodanie ; qui, si elle n'existait pas au point de vue politique, va exister maintenant comme le royaume des villes d'art, de la poésie lumineuse et d'amour, de la vigne et de l'olivier.

César FILHOL,

Président des Amis d'Annonay et du Haut Vivarais

Vice-Président du S. I. du Vivarais.

*
**

Je suis heureux de vous informer que notre Compagnie à apprécié, comme il convient, les buts que vous vous proposez et qu'elle consent parfaitement à ce que vous l'inscriviez parmi votre Comité d'honneur.

M. RASTOIN,

Président de la Chambre de Commerce de Marseille.

*
**

« L'Information de Presse » et plusieurs autres attirent mon attention sur la constitution de l'Union Générale des Rhodaniens, due à votre excellente initiative. On assure que l'heureuse influence de celle-ci pourrait s'étendre jusqu'à Genève.

Si tel est le cas, je m'en félicite bien vivement..... en tant que Président de la section française de l'Association Suisse pour la navigation du Rhône au Rhin. Veuillez agréer, Monsieur le Fondateur, mes félicitations bien vives pour votre précieuse initiative.

M^e Paul BALMEN,
Avocat à Genève

*
**

J'espère et souhaite que le mouvement que vous créez prenne de l'ampleur chaque jour. Bravo !

M. RAMUZ,
Hommes de Lettres.

*
**

Ah ! la belle, la généreuse idée ! Un mouvement de fraternisation et de travail, et de joies de toutes sortes dans toute la Rhodanie. Oui ! C'est bien et beau. L'Union Générale des Rhodaniens n'aura aucune peine, pour réunir en son sein tous les grands cœurs de toutes les régions rhodaniennes.

C'est mon vœu le plus cher, Monsieur, le vœu d'un vieux rhodanien.

Pol ROSANY.

*
**

Pour vous prouver à quel point nous désirons favoriser vos efforts, nous vous prions de vouloir bien inscrire « Le Rhône » Comptoir de Transport, pour l'année 1927, pour une souscription de trois cents francs.

Le Directeur : d'HOTELANS.

*
**

C'est avec plaisir que j'applaudis à votre œuvre : « l'Union Générale des Rhodaniens », car je suis un vieil ami du Rhône..... Et les Amis du Rhône sont nombreux qui s'inscriront à votre association. Toutes mes bien vives félicitations.

M. VALLADON,
Directeur de l'Agence Labieu, à Lyon.

*
**

Vous êtes bon prophète : Car, en effet, à la lecture de vos dernières lettres ainsi qu'à celle du compte-rendu de l'Assemblée Générale publiée par la Presse, j'ai été non seulement content, mais enchanté.

J'avais dit : Bravo ! après votre premier succès de Tournon-Tain — Je vous crie, aujourd'hui : hurra !

René de PRANDIERES,
Ingénieur
(Gendre de Marc Seguin)

*
**

J'aurais aimé plus qu'un autre être à vos côtés : non pour vous encourager, votre œuvre a réussi par votre énergie, mais pour vous aider de mon mieux dans la réalisation de vos projets.

Comme le dirait mon ami Maître Creysel, rédacteur au Lyon Républicain, « Le Rhône bouge ». Tant mieux. Vous y êtes pour beaucoup et soyez sûr, Monsieur, que si vous me trouvez sur votre chemin, ce sera dans un profond et véritable esprit de solidarité.

Henri-Regis JACQUET,
Les Soirées Littéraires, Artistiques et Musicales
des Pays Rhodaniens

*
**

Nous adhérons à votre Union Générale des Rhodaniens, dont on ne saurait trop approuver l'œuvre.

Pour le Syndicat d'Initiative de Marseille,
et la Fédération des Syndicats d'Initiative de Provence :

GRAVIER.

*
**

Continuez, mon cher Toursier, la noble tâche que vous avez entreprise de donner aux Rhodaniens la conscience de leur unité, de leurs intérêts communs, de leur fraternité qui doit devenir agissante.

Paul CUMINAL,
Directeur de l'Ecole Pratique de Commerce
et d'Industrie de Lyon.

*
**

Mon concours vous est assuré et je ne manquerai pas de faire connaître, par la plume et la parole, votre très intéressante initiative.

L'Ecole félibréenne que j'ai l'honneur de présider et dont Mistral a écrit qu'elle était « la Mère de toutes » se fera un plaisir et un devoir de participer, lorsque l'occasion lui en sera offerte, par ses félibres, ses jeunes filles portant le royal velours d'Arles, ses tambourinaires, ses farandoleurs, à toute manifestation qui rentrera dans son cadre d'action.

Le Rhône, chanté de si superbe façon par Mistral, constituera, j'en ai la certitude, un lien indissoluble qui nous unira tous.

Frédéric MISTRAL,
Avocat au Barreau d'Avignon,
Président du « Flourégé »
Chargé du cours de provençal au Lycée d'Avignon
Vice-Président de l'« Ecole Palatine ».

*
**

Non seulement je me ferai un plaisir de me rendre à Tournon dimanche 19 courant pour fonder avec vous l'U. G. R. ; mais j'irai aussi pour vous encourager à poursuivre votre œuvre qui est une belle et bonne action.

A. VASSY,
Conservateur du Musée, Vienne et
Délégué général de « Rhodania » Association des
Préhistoriens, archéologue et numismates de la
Vallée du Rhône.

*
**

Retenu par les travaux parlementaires, ce n'est que par la pensée que j'assisterai à l'Assemblée des Rhodaniens auxquels je m'associe de tout cœur pour le succès croissant de tes projets.

I. CUMINAL,
Sénateur de l'Ardèche.

*
**

L'Union Général des Rhodaniens ? Je trouve cette fondation extrêmement heureuse et je vous adresse de suite et sans réserve mon adhésion.

ARTIGE,
Maire d'Aubenas.

*
**

J'approuve pleinement votre heureuse initiative et je suis de tout cœur avec les Rhodaniens de l'U. G. R.

Jean MARZE,
Banquier à Aubenas.

*
**

La Chambre de Commerce de Nîmes a décidé de s'associer à vous pour former l'Union Générale des Rhodaniens.

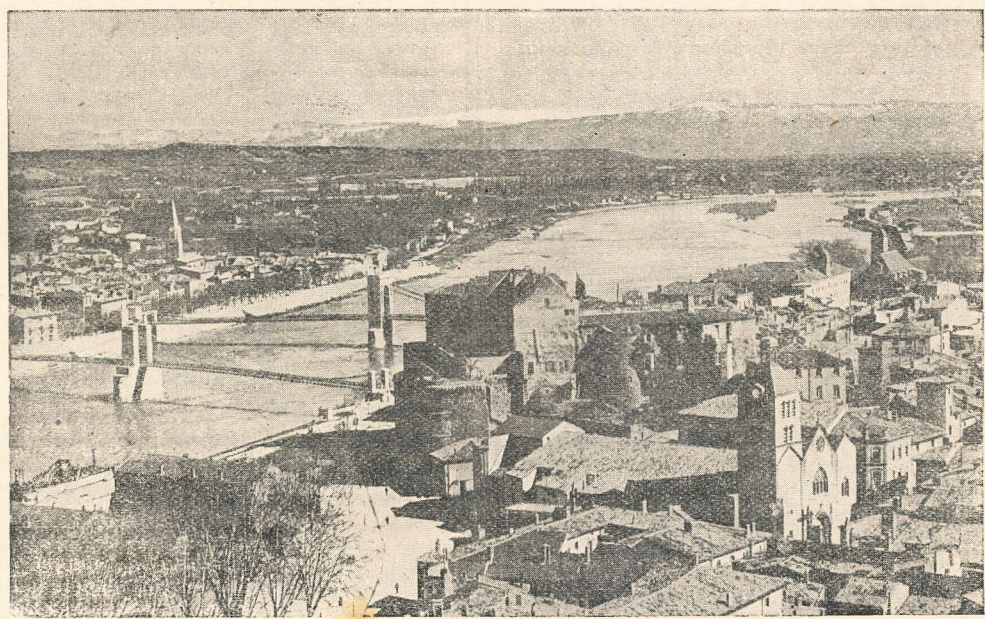
Le Président.
Louis TEYSSÉDRE.

*
**

Notre Chambre a désigné M. Celle, secrétaire, membre de notre Chambre, pour représenter cette dernière au sein du Conseil d'Administration de l'U. G. R.

Elle a tenu ainsi à manifester toute sa sympathie pour les divers buts que vous poursuivez.

Le Président de la Chambre de Commerce de Lyon,
Louis PRADEL.



Cliché Malet.

LE CHATEAU DE TOURNON
que des esprits généreux, Tainois et Genevois, proposent d'utiliser pour y installer
UN MUSÉE GÉNÉRAL DE L'HISTOIRE DES PAYS RHODANIENS.

Son caractère même et sa masse noble et imposante qui domine immédiatement et en belle vue le Rhône, le désignent particulièrement pour être le cadre qui doit recueillir et conserver les collections rhodaniennes. Cette inspiration heureuse doit être un devoir pour toutes les régions de la Rhodanie, de la réaliser.

PARTIE OFFICIELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

Tenue à Hôtel-de-Ville de **TOURNON-sur-Rhône**, le 29 décembre 1926

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 11 heures un quart, sous la présidence de M. le Docteur CADET, Président du Comité Marc Seguin et de la première Fête du Rhône. Il est assisté de M. SCHEFFER, Adjoint au Maire de Tournon et le représentant, et de M. Gustave TOURSIER, Commissaire général de la première Fête du Rhône.

Assistent à la séance :

(Noms des personnes inscrites et s'étant nommées parmi l'assistance, donnés dans l'ordre alphabétique et géographique).

M. MATIVAT, Sous-Préfet de Tournon, représentant M. le Préfet de l'Ardèche empêché ;

M. Louis E. FAVRE, Industriel à Genève, représentant le Gouvernement de Genève et le Gouvernement du Valais, le Touring-Club Suisse, l'Association des Intérêts de Genève et la Société Nautique de cette Ville ;

M. BIRON, Conseiller Général du Département du Rhône et Adjoint au Maire de Lyon, représentant la ville de Lyon, le Syndicat d'Initiative de Lyon et la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Vallée du Rhône ;

M. le Professeur CHOLLEY, de la Faculté des Lettres de Lyon, Président de l'Institut des Etudes Rhodaniennes ;

M. Jean DEYDIER, Président de l'Automobile-Club du Rhône et du Sud-Est ;

M. RAMBAUD, Adjoint au Maire de Lyon, représentant la Ville de Lyon ;

M. BOVAGNET, Adjoint au Maire de Vienne, représentant la Ville de Vienne ;

M. RAMBAUD, Président de L'AVIRON de Vienne ;

M. VASSY, Conservateur du Musée de Vienne, Délégué général de « RHODANIA », Association des préhistoriens, archéologues et numismates de la Vallée du Rhône ;

M. NEMOZ, de Beausemblant et Paris, représentant la Famille Marc Seguin ;

M. BONNETAIN, Adjoint au Maire de Tournon ;

M. BOZZINI, Secrétaire du S. I. de Tournon, Trésorier de la Fédération des S. I. de la Vallée du Rhône, délégué du S. I. de Marseille et de la Fédération des S. I. de Provence ;

M. le Docteur CADET, Vice-Président du Conseil général de l'Ardèche, Président du S. I. de Tournon et le représentant, de Tournon ;

M. Léonce GAZET, Trésorier du Comité Marc Seguin et de la première Fête du Rhône, Tournon ;

M. JOURDAN Michel, Libraire à Tournon ;

M. Marius MONTAGNON, Vice-Président du S. I. de Tournon, délégué d'arrondissement du T. C. F. ; Vice-Président du Comité Marc Seguin et de la première Fête du Rhône, Tournon ;

M. SCHEFFER, Adjoint au Maire de Tournon, représentant le Maire et la Ville de Tournon ; Membre du Comité de la première Grande Fête du Rhône et du S. I. de Tournon ;

M. Gustave TOURSIER, ancien Editeur. Commissaire Générale du Comité Marc Seguin et de la première Grande Fête du Rhône, à Tournon ;

M. VALLIER, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Membre du S. I. et du Comité de la première Fête du Rhône, à Tournon.

M. BOUCHET, Membre du Comité du S.I. de Tournon-Tain et Délégué du T. C. F. à Tain ;

M. le Docteur CHENET, Adjoint au Maire de Tain-l'Hermitage, représentant la Ville de Tain ;

M. GAGNE, Membre du Comité Marc Seguin et de la première Fête du Rhône, Délégué à Tain du T. C. F. ; Membre du Comité du S. I. de Tournon-Tain ;

M. Henri JABOULET, Représentant la Chambre de Commerce de Valence, Négociant à Tain ;

M. le Docteur TOURNAIRE, Vice-Président du S. I. de Tournon-Tain, et du Comité Marc Seguin et de la première Grande Fête du Rhône, à Tain-l'Hermitage ;

M. Aimé ROUX, Artiste peintre, de la Société des Amis des Arts de Tournon-Tain et la représentant, à Tain ;

M. COIRATON, Président du Comité des Fêtes de Valence ;

M. GUILLERMONT, Inspecteur Principal de l'Exploitation de la C^{ie} P. L. M., représentant M. Margot, Directeur général de la C^{ie} P. L. M. et la C^{ie} P. L. M. ;

M. PHEULPIN-PEUGEOT, Adjoint au Maire de Valence représentant le Maire et la Ville de Valence ;

M. TIRAN, Secrétaire général du Comité des Fêtes de Valence ;

M. BERNARD, Délégué de la Ville d'Avignon, Vice-Président du Comité officiel des Fêtes d'Avignon ;

M. Léopold RENARD, Sculpteur Statuaire, Président général des jurys du Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, Lyon ;

D'autres personnes assistent, sans se nommer, à la séance.

EXCUSES — (mais excusés et adhérant d'avance, d'enthousiasme ; voir la correspondance).

M. Charles GUILHERMET, Maire de St-Julien-en-Genevois, rhodanien fervent du moyen Rhône ;

M. HUART, Directeur du Syndicat d'Initiative d'Aix-les-Bains, et

Le SYNDICAT D'INITIATIVE d'Aix-les-Bains ;

M. Jean BEAUMONT, de l'ESCOLO de la SEDO, Lyon, Aix-en-Provence ;

M. le Docteur CARLE, Vice-Président de l'Automobile-Club du Rhône et du Sud-Est, Lyon ;

La C^{ie} Générale de Navigation H. P. L. M., Lyon ;

La C^{ie} Lyonnaise de Navigation et Remorquage, Lyon ;

M. Paul CUMINAL, Directeur de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie, Lyon ;

L'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie, Lyon ;

M. Régis JACQUET, Président des « Soirées Rhodaniennes », Lyon ;

M. René de PRANDIERES, Ingénieur, Gendre de Marc Seguin, Cap d'Antibes et Lyon ;

M. RAMBAUD, Directeur du **Nouvelliste de Lyon** ;

M. Marcel RENARD, Sculpteur Statuaire, (Grand Prix de Rome), Lyon et Paris ;

M. le Docteur SAHUC, du journal **Le Progrès de Lyon** ;

M. Jean SOLORE, Homme de Lettres, Lyon ;

M. Georges SOUSRELLE, Directeur du **Lyon Républicain**, Lyon ;

M. le Sénateur BRENIER, de Vienne (Isère) ;

M. MONTGOLFIER, Hydroglisseurs, Paris et Tournon ;

M. Gabriel FAURE, Inspecteur général des Beaux Arts ;

M. MALIZARD, de la Chambre de Commerce de Valence ;

M. MALIZARD, de Valence, à Paris ;

M. PERDRIX, Sénateur et Maire de Valence, Valence ;

M. Pierre RICHARD, de la Société des Gens de Lettres, Valence ;

Le SYNDICAT D'INITIATIVE, de Valence et Drôme ;

M. Isidore CUMINAL, Sénateur, Serrières ;

M. Baptiste CUMINAL, Négociant, Serrières ;

M. le Docteur ROCHE, Sénateur de l'Ardèche ;

M. ASTIER, Député de l'Ardèche, Maire de Soyons ;

M. Louis ANTERIOU, Député, ancien Ministre, Maire de La Voulte ;

M. Paul LOUBET, Conseiller Général de la Drôme, Montélimar ;

M. H. CHALAMET, Sénateur de l'Ardèche ;

M. ARTIGE, Maire d'Aubenas ;

La CHAMBRE DE COMMERCE d'Aubenas et son Président ;

M. MARZE, Banquier, Aubenas ;

M. André GIRAUD, Président du Comité des Fêtes et Commissaire Général de l'Automobile Club de l'Ardèche ;

M. Paul GIRAUD, Maire de Vals ;

M. BIRON, Secrétaire Général du Comité des Fêtes d'Avignon ;

M. NOUVEAU, Maire d'Avignon, (représenté par M. Bernard) ;

M. CROUENCON, Président du Comité des Fêtes, Arles ;

M. le Docteur MORIZOT, Maire d'Arles ;

M. Louis TEYSSÉDRE, Président de la Chambre de Commerce de Nîmes et la dite CHAMBRE de COMMERCE ;

M. Léon GERBAUD, Maire de Beaucaire et la Ville de Beaucaire ;

M. PASQUET, Sénateur des Bouches-du-Rhône ;

M. GRAVIER, Président du S. I. de Marseille et Vice-Président de la Fédération des S. I. de Provence ;

M. Marius DUBOIS, ancien Secrétaire Général de la Ville de Marseille et Président de la Société du VIEUX MARSEILLE.

*
**

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. SCHEFFER, Adjoint au Maire de la Ville de Tournon .

M. SCHEFFER, excuse M. le Maire empêché, et souhaite la bienvenue à tous, en termes charmants et flatteurs.

M. le Docteur CADET, **Président**, remercie les délégués et les personnes présentes, d'être venus de si loin et en aussi grand nombre par ce temps froid et à la veille des fêtes de Noël. Il dit combien il est heureux de pouvoir souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous. Il ajoute, qu'il pense qu'il convient de dire que c'est à M. Gustave TOURSIER que revient l'honneur d'avoir créé la Fête du Rhône et ce mouvement rhodanien, et d'avoir eu l'idée de fonder l'U. G. R. ; et il donne la parole à ce dernier, pour exposer le motif, le but, les aspirations et les espoirs de l'U. G. R.

M. Gustave TOURSIER dit combien les Tournonnais et les Tainois sont heureux d'avoir été compris. « Ils sont fiers de constater que leur idée de créer un grand courant d'esprit rhodanien est partagée d'une façon aussi complète par l'élite des pays rhodaniens. La réponse que tous vous avez si aimablement faite aujourd'hui à notre appel et les nombreuses adhésions déjà reçues, comme aussi les nombreuses félicitations et les pressants encouragements venus de toutes parts, de Suisse et de France, doivent nous réjouir : car cet évident enthousiasme général, nous donne l'assurance d'un avenir des plus brillants pour l'UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS, que nous allons avoir l'honneur de fonder ensemble dans quelques instants.

Fêter le centenaire du Premier Pont suspendu construit en France était un devoir pour les Tournonnais et les Tainois, car il est bon d'honorer avec éclat les bienfaiteurs de l'humanité et d'inscrire aux yeux de tous leur nom d'une façon impérissable. C'est ce que nous avons eu l'honneur de faire, le 4 juillet 1926, à la gloire du grand rhodanien, Marc Seguin.

Mais l'occasion de fêter ce centenaire était aussi une occasion, unique et admirablement propice, pour créer la FÊTE DU RHÔNE. Et c'est ainsi que, afin d'associer notre cher grand Fleuve à la glorification des Seguin, ses vainqueurs, les réjouissances du centenaire du Pont suspendu furent la première **GRANDE FÊTE DU RHÔNE**.

Mais qui dit PREMIÈRE Fête du Rhône, prévoit bien qu'il y en aura d'autres à la suite les unes des autres. Et c'est là que réside l'idée généreuse de notre Comité fondateur, qui est, que, chaque année, une ville ou une région rhodanienne fêtera, chacune à son tour, notre vieux et admirable Fleuve et toutes ses gloires, déjà tant chantées par Frédéric Mistral et tant d'autres nombreuses et vibrantes cigales, grisées de leurs splendeurs.

Ce projet fut accepté ici avec un enthousiasme général, La réalisation de notre idée était en marche.

En effet, dès l'origine, déjà, l'enthousiasme de nos deux villes sœurs fut partagé par toutes les grandes et les petites villes rhodaniennes. Et les grandes cités, pour marquer leur ferme volonté de consacrer cette grande manifestation annuelle de fraternisation entre rhodaniens, consentirent à envoyer, en plus de leur généreuse souscription, une délégation pleine de grâce et d'un genre tout nouveau : la jeunesse en fleur de leurs vaillantes populations.

Au nom des villes qui les avaient mandées, ces gra-

cieuses reines du Rhône, venues de Lyon, de Vienne, d'Annonay, de Valence, et encore de Montélimar, de Vals-Bains, d'Avignon, d'Arles, de Marseille se joindre à celles de Tournon et de Tain qui les reçurent en véritables sœurs, au nom de leur ville, ces charmantes reines firent, en des gestes pleins de grâce, du haut du Pont centenaire, l'offrande pleine de poésie à notre cher vieux Fleuve, de fleurs et de rameaux. Chacune d'elle avait eu la délicate pensée, aussi gracieuse que leur beauté, d'apporter de sa propre région : rameau de mûrier, de châtaignier, de vigne, de pêcher et de cerisier, d'amandier et d'olivier, et des fleurs, des fleurs en abondance. Un seul symbole régional manquait : le gracieux édelweiss. Mais notre ami Favre, de Genève, nous a assuré que la fleur des sources du Rhône figurera à la deuxième Fête, pour compléter le lien de fraternisation et consacrer l'unité rhodanienne entière.

Le succès de la première Fête du Rhône dépassa toutes les espérances. Le charme nouveau et si prenant, si plein de beauté et de poésie, dont elle était un véritable tissu, enchanté et exalta même la foule, énorme, des assistants. C'était de bon augure.

*
**

L'idée de répéter, chaque année, la Fête du Rhône était donc admise par toutes les villes et tous les cœurs rhodaniens généreux.

De nouvelles félicitations arrivèrent ; et avec elles, il y avait aussi, d'enthousiastes et nouveaux encouragements à poursuivre énergiquement cet heureux mouvement rhodanien... Les grandes feuilles de Paris elles-mêmes, et tous les journaux de Genève, Lyon, St-Etienne, Grenoble et ceux de Valence, Avignon, d'Arles, de Nîmes et de Marseille ont publié des articles élogieux et enthousiastes pour notre mouvement d'idéal rhodanien.

Nous ne pouvions donc pas laisser tomber une œuvre qui, déjà, ne nous appartenait plus, et qui nous dépassait et nous entraînait en dehors de notre cadre local. Et c'est ainsi, que nous avons été conduits à rechercher le moyen le meilleur pour en assurer l'avenir.

Et nous avons pensé qu'il était indispensable de créer un organe directeur, général et puissant, composé de l'essence des bonnes volontés de toutes les villes et des esprits éclairés, toujours vaillants et généreux, de tous les pays rhodaniens, afin d'assurer la vitalité certaine et dans un bon ordre de la Fête du Rhône ; et afin, aussi, de lui fournir tous les éléments de beauté pure ayant un caractère général nettement rhodanien, de culture intellectuelle, de poésie et d'idéal, de travail et de progrès.

Cet organe, Messieurs, c'est l'**UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS**, que, amoureux de notre beau Rhône et séduits par notre idée, vous avez eu la bonté de venir créer avec nous aujourd'hui. Et vous êtes bien venus, et de loin, parce qu'il vous a paru que c'était un devoir pour vous tous de vous joindre à nous, pour accomplir cette belle et bonne action.

*
**

Ce que nous voulons, de tout notre cœur : c'est créer une espèce d'académie générale polytechnique de tout ce qui est rhodanien : un vaste foyer, dans lequel se réuniront l'effort, l'aide généreuse et le couronnement, s'appuieront et s'épanouiront toutes les aspirations, toutes les activités et tout le génie rhodanien. Car nous voulons réaliser le beau et le bien, nous voulons exalter la culture intellectuelle et l'esprit et le travail rhodaniens dans tous les genres de la production, et créer ainsi un haut idéal pratique, et de la fortune. Notre Grande Fête du Rhône, transportée de ville en ville, sera le jardin enchanté où s'étaleront et s'épanouiront aux yeux du monde, toutes ces fleurs suaves et viriles du produit de l'esprit et du labeur rhodaniens.

Notre U. G. R. groupera donc avec tous les hommes de cœur, toutes les organisations économiques, toutes les associations si diversement spécialisées des pays rhodaniens.

Avec les villes elles-mêmes et les villages aussi, avec les Etats rhodaniens Suisses, avec les départements, les Chambres de Commerce et d'Agriculture, avec les institutions de l'Industrie, du Travail et de l'Apprentissage, les Compagnies de Chemins de Fer et de Navigation, notre U. G. R. réunira dans son sein les sociétés savantes, les sociétés littéraires et celles des beaux arts, de tous les arts, et de l'archéologie ; elle réunira aussi toutes les associations rhodaniennes de la vie en plein air : celles des Sports, de tous les sports si nombreux et variés ; celles du Tourisme diversément spécialisées aussi : automobile-clubs, cycle-clubs, aéro-clubs, canoë-clubs, et nos Syndicats d'initiative, qui, eux, auront le bénéfice de nos mouvements de population. Et la jeunesse de nos grandes Ecoles, si pleine d'enthousiasme agissant et de sentiments généreux qui s'exaltent lorsqu'il s'agit de faire le bien, complètera admirablement cette armature rhodanienne. Tout cela forme un cadre complet et solide, plein de ressources inépuisables de toutes sortes, bien fait, n'est-ce pas, Messieurs, pour nous donner confiance et nous encourager.

L'U. G. R. est donc bien un organe nécessaire. Et nous aurions été criminels, ayant eu l'idée de tous les bienfaits qui peuvent en découler, si nous avions hésité un seul instant à vous appeler pour la fonder.

*
**

L'U. G. R. sera donc l'organe de liaison entre toutes les activités et les intelligences rhodaniennes, un organe ayant pour but de tout rendre possible et facile à l'œuvre et à ses aspirations.

Tous les Rhodaniens doivent donc s'unir à nous, et avec eux toutes les associations diversément spécialisées : car notre U. G. R. ne saurait et ne veut être, en aucune façon, un organe dominateur. Elle est trop pleine de sainte et saine bonne volonté, et de hautes aspirations, pour que tous et toutes ne viennent pas bien vite, pleins de bonne volonté, s'inscrire dans son sein, pour contribuer à toutes ses belles et bonnes actions rhodaniennes et en prendre leur part de bénéfice moral.

L'U. G. R. ne veut pas s'immiscer dans les questions intérieures de chaque association adhérente, ni se substituer dans l'application de la spécialité de chacune d'elles. Elle veut seulement être l'organe de liaison que nous avons dit : un trait d'union et un lien amical et dévoué entre tous et toutes, pour, avec tous les efforts éparpillés réunis, exalter toutes les beautés idéales et toutes les richesses des pays rhodaniens : **l'Or du Rhône.**

Et **l'Or du Rhône** réside réellement dans l'organisme de l'U. G. R., que nous enfants aujourd'hui.

Et de toutes nos bonnes volontés réunies sortira peut-être bientôt une grande joie : le bonheur de pouvoir donner nos chers pays rhodaniens en exemple aux autres, par leur rayonnement d'idéal et de progrès, comme par le rayonnement de leur beauté et de leur soleil, forces génératrices inestimables des générosités de leurs populations et de leurs magnifiques productions.

Faisons donc tous nos efforts, la main dans la main et en bons frères rhodaniens que nous sommes, sans le savoir assez, et forgeons ensemble, avec toute la sincérité et la générosité de tous nos cœurs réunis, l'Esprit et un idéal Rhodanien. Et que nos fêtes et manifestations de haut goût et de haute culture dépassent de beaucoup, non seulement par le caractère de leur nouveauté, mais aussi par leur beauté et leur grandeur en tout, comme par leur caractère d'utilité et d'idéal, les fêtes des carnivals de Nice, de Venise et toutes les plus grandes fêtes données en Europe.

Ne convient-il pas, Messieurs et Chers Amis Rhodaniens, que ce programme soit réalisé aujourd'hui même, par nous ?

Nous pouvons être assurés que nous serons suivis par tous les gens de cœur, par tous ceux qui aiment notre vieux Rhône et nos magnifiques pays rhodaniens, qui voudront, par eux et grâce à nous, se mieux connaître et s'aimer, et se le prouver à l'occasion de nos grandes manifestations.

Et maintenant, nous vous invitons à créer le cri joyeux

de ralliement qui sera celui des rhodaniens, qui en même temps sera pour l'U. G. R. une propagande vivante et lumineuse, séduisante et entraînante et comme une invitation élégante à s'affilier à elle, et une invitation à aimer tout ce qui se rapporte au Fleuve qui nous unit fraternellement.

C'est le verbe : RHODANISER.

RHODANISONS !.... RHODANISONS donc ! Messieurs et Chers Amis ! avec le meilleur de tous nos cœurs étroitement unis, pour atteindre à toutes les gloires et à toutes les fortunes idéales et matérielles que, généreusement, nous vou'ons réaliser pour toutes les populations des pays rhodaniens.

Applaudissements unanimes.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. BOUCHER, pour la lecture des Statuts de l'U. G. R. (Voir d'autre part).

M. le PRÉSIDENT, cette lecture achevée, demande : Messieurs, quelqu'un a-t-il des observations à présenter ?

M. TIRAN, Secrétaire du Comité des Fêtes de Valence, demande la parole.

M. TIRAN désire savoir si l'U. G. R. se substituera au Comité des Fêtes existant dans une ville ?

I lui est répondu, que là ne saurait être la pensée de l'U. G. R. — L'U. G. R. n'aura pas à intervenir dans les questions purement locales ; Elles aura seulement à aider, de son mieux, le Comité qui aura à réaliser le programme des manifestations et fêtes du Rhône ; et cela, spécialement en ce qui concerne les éléments extérieurs à la Ville qui donne la fête, pour les appoints de concours ou d'aide jugés nécessaires. L'U. G. R. s'efforcera de son côté à obtenir des prix à décerner. Toutes les recettes et les bénéfices, la fête se faisant aux frais du Comité local, appartiendront exclusivement au dit Comité local qui en disposera seul, à sa convenance : pour les œuvres de bienfaisances, etc. etc., et aussi, s'il le juge bon, pour faire un don à la Caisse de l'U. G. R.

L'U. G. R. aura le devoir de s'entendre avec les villes qui n'auraient pas de comité des fêtes, afin de provoquer la création d'un comité à l'occasion de la tenue de la Fête du Rhône ou d'une manifestation rhodanienne.

M. TIRAN se déclare satisfait.

M. BIRON, Conseiller Général du Département du Rhône et Adjoint au Maire de Lyon, demande la parole, au nom de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Vallée du Rhône.

M. BIRON explique : que M. Aymard, président de cette fédération, ayant été empêché, il est chargé, comme membre de cette association, de le représenter et de poser, à sa place, une question :

A savoir : s'il n'y a pas à craindre que le but de l'U. G. R. ne soit semblable à celui des Syndicats d'Initiative ?

M. TOURSIER s'empresse de rassurer complètement M. Biron et les Syndicats d'Initiative :

« Nous tous ici, qui appartenons de toutes les forces de notre dévouement à notre S. I. local et à ceux du Vivarais et de Valence et de la Drôme, et qui, avec eux, sommes sincèrement attachés et dévoués à la Fédération des S. I. de la Vallée du Rhône, comme aussi à l'organisation nationale du tourisme réceptif, nous n'avons pu, vous le pensez bien, cher M. Biron et toute l'Assemblée aussi, avoir un seul instant la pensée de créer une association concurrente aux Syndicats d'Initiative.

Les Dirigeants de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Vallée du Rhône ne connaissent réellement notre programme, tout rhodanien, si spécial dans son caractère et si général à la fois, ont été émus et ont pu craindre, doutant quelque peu de notre loyalisme, que nous pourrions bien avoir cette très vilaine pensée.

« Nous comprenons et excusons généreusement ce doute, car il décèle de leur part la vaillance des fidèles

gardiens qu'ils sont de l'institution dont ils ont assumé la bonne marche.

« Les Syndicats d'Initiative, eux, sont spécialisés, comme l'indique le sous-titre qu'ils emploient parfois et comme l'indique l'usage de leur action habituelle, au tourisme, au tourisme réceptif, avec but spécial de poursuivre l'aménagement de leur pays et l'amélioration des conditions d'accès et de séjour, de renseigner les touristes et voyageurs.

« L'Union Générale des Rhodaniens, elle, s'étend à toutes les régions rhodaniennes, aussi bien Suisses que Françaises ; et son but principal, à elle, est d'assurer et de perpétuer la Grande Fête annuelle du Rhône, ce qui est un moyen de créer une précieuse fraternisation entre les Rhodaniens et leurs intérêts les plus élevés ; comme ses buts subsidiaires sont naturellement de « meubler », si l'on peut dire, cette fête de grand régionalisme et toutes autres manifestations régionalistes, de tout ce qui peut et doit, avec tous les concours intelligents et généreux, contribuer à exalter l'esprit, le progrès et l'idéal rhodaniens ; enfin son but est aussi de réaliser toutes choses intéressant les progrès désirables pour notre Fleuve et ses populations.

« Vous avez du reste pu constater par la lecture des Statuts qui vient d'être donnée et bien mieux encore par l'exposé que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, que nous n'avons rien dans nos intentions ni dans notre but, qui, réellement, puisse inquiéter nos chers S. I. Et vous aurez déjà pensé avec nous, que, bien au contraire, de tous nos efforts et de tous les mouvements énormes de populations qu nous allons soulever, ce sont justement et particulièrement les S. I. qui en bénéficieront dans leur spécialité.

« Les Syndicats d'Initiative d'Aix-les-Bains et de Marseille pour ne citer que ceux-là, ainsi que la Fédération des Syndicats d'Initiative de Provence (représentée à cette Assemblée par M. BOZZINI ici présent et qui est aussi secrétaire de notre S. I. local), ont du reste bien compris et apprécié notre pensée et notre but. Nous en sommes très heureux, car leur adhésion était accompagnée d'une lettre élogieuse et de vifs encouragements ; et bien heureux parce que cette manifestation de sympathie complète, éclaire notre idée et détruit les appréhensions mal fondées de nos amis de la Fédération des Syndicats d'initiative de la Vallée du Rhône ».

M. BIRON se déclare satisfait, sans réserve, et remercie.

M. le PRÉSIDENT pose à nouveau la question :

« Messieurs, quelqu'un a-t-il une question à poser, une objection à faire ?

Personne ne demande la parole.

Alors, on procède, sur la proposition du Président, au vote sur l'approbation des Statuts.

A main levée, il y a unanimité pour l'approbation.

A la contre épreuve, aucune main ne se dresse.

M. le PRÉSIDENT se lève et dit : « Messieurs, les statuts de notre nouvelle Association étant adoptés, avec une heureuse unanimité qui restera à l'honneur de tous les Membres de notre Assemblée Constitutive aux yeux des populations rhodaniennes, j'ai le très vif plaisir et l'honneur de déclarer que l'UNION GENERALE DES RHODANIENS est fondée. Nous devons tous nous en féliciter.

Les applaudissements unanimes soulignent ces paroles.

M. le PRÉSIDENT indique qu'il convient maintenant de désigner la ville qui, en 1927, tiendra, chez elle, la grande Fête du Rhône.

Quelqu'un propose que ce soit Lyon, que sa qualité de capitale de la Vallée du Rhône semble désigner plus particulièrement.

MM. BIRON et RAMBAUD acceptent au nom de la ville de Lyon et précisent, après discussion sur la date, que la deuxième GRANDE FETE DU RHONE se tiendra

à Lyon, dans la première quinzaine de juillet et qu'elle durera une semaine ; qu'elle sera la SEMAINE RHODANIENNE DE LYON. Et MM. BIRON et RAMBAUD ajoutent que la ville de Lyon fera tout ce qu'il faut pour que la deuxième FETE DU RHONE soit des plus brillantes.

M. le PRÉSIDENT remercie les représentants de Lyon de leurs bonnes dispositions, et dit que toute l'Assemblée étant d'accord sur ce point avec Lyon, la deuxième Fête du Rhône aura donc lieu dans cette ville, en 1927.

L'Assemblée désigne ensuite Avignon pour la tenue de la troisième Fête du Rhône. Le délégué d'Avignon, M. BERNARD, arrivé en retard par suite d'une panne, mis au courant de ce qui a été dit et fait, déclare, au nom de la ville d'Avignon qu'il représente, que la ville d'Avignon accepte de faire tout le nécessaire pour que la troisième Fête du Rhône ait lieu, avec éclat, à Avignon, en 1928.

M. TOURSIER indique et demande que la FETE DU RHONE soit toujours, à l'avenir, sauf cas particuliers, une fête de printemps. En effet, dit-il, c'est au printemps que le Fleuve et ses régions sont dans la plénitude de toutes leurs beautés : verdure, fleurs, fruits abondent de toutes parts, et alors, la température est idéale, les paysages et le soleil merveilleux. La Grande Fête du Rhône doit être celle du réveil de la Nature et de la vie active en plein air, en même temps qu'elle sera la fête de toutes les productions dûes à l'esprit et au travail rhodanien. L'Assemblée approuve.

La question du Siège de l'UNION GENERALE DES RHODANIENS est posée. Où sera fixé le siège ?

M. TOURSIER demande aux Représentants de la ville de Lyon, de vouloir bien accepter de l'installer à l'Hôtel de Ville de Lyon, capitale de la Vallée du Rhône.

MM. BIRON et RAMBAUD, au nom de la ville de Lyon, acceptent avec plaisir, disent-ils, cette proposition.

M. le PRÉSIDENT les remercie.

On passe ensuite à la formation du Conseil d'Administration.

M. TOURSIER propose que la haute présidence d'honneur soit offerte à M. Emile LOUBET, ancien Président de la République et à Mme Frédéric MISTRAL, dont le nom est à lui seul un emblème Rhodanien. Il est convenu de faire ainsi, et de former un Comité d'honneur et de patronage qui réunira les hautes personnalités rhodaniennes, Françaises et Suisses.

Sont nommés membres du Conseil d'Administration :

(Ordre géographique et alphabétique) : MM. Louis E. Favre, de Genève ; Aymard, de Lyon ; Biron, de Lyon ; le docteur Carle, de Lyon ; le professeur Cholley, de Lyon ; Jean Deydier, de Lyon ; Rambaud, de Lyon ; Datry, de Vienne ; E. Rambaud, de Vienne ; Vassy, de Vienne ; le docteur Cadet, de Tournon ; Scheffer, de Tournon ; Gustave Toursier, de Tournon ; le docteur Chenet de Tain-l'Hermitage ; Henri Jaboulet, de Tain-l'Hermitage ; Guillermon, de Valence ; Perdrix, Pheulpin-Peugeot, Tiran, de Valence ; Bernard, d'Avignon ; le docteur Morizot, d'Arles ; Crouençon, d'Arles ; Léon Gerboud, de Beaucuire ; Marius Dubois, Gravier et Ruau, de Marseille.

Il est décidé :

de ne former le Bureau, de façon à lui donner plus d'autorité, que lorsque les Administrateurs nommés en leur absence — ce qui est le cas de neuf sur vingt-six nommés et qui ont accepté — auront répondu par leur acquiescement ; et que lorsque, après ces réponses, le nécessaire aura été fait pour pourvoir à l'occupation des sièges qui resteront vacants,

en les distribuant, au mieux, dans chaque ville intéressée des pays rhodaniens ; que la première réunion, après cela, serait convoquée, à Lyon, dès que possible, pour la formation du Bureau et pour toutes les questions qui devront être examinées. Et le Comité organisateur est chargé de faire, jusqu'alors, tout le nécessaire et d'en fournir un rapport à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

M. le Docteur CADET, Président se lève et dit :

« Messieurs, l'ordre du jour est épuisé ; mais avant de lever cette séance, que je me permettrai de qualifier d'historique pour nos chers pays rhodaniens, tant elle est pleine de riches promesses, je tiens à remercier encore une

fois toutes les Villes, les Associations diverses représentées ici, et toutes les personnes qui ont répondu à notre appel pour fonder notre Union Générale des Rhodaniens.

« Nous venons de créer ensemble un organe de progrès et de fraternisation rhodanienne. Nous ferons tous, j'en ai la certitude, les plus louables efforts pour lui assurer de grands et durables succès, comme pour donner à nos chers pays rhodaniens tous les heureux avantages que nous venons d'envisager ensemble.

« A bientôt, Messieurs, pour nous mettre à l'œuvre. »

La séance est levée.

STATUTS

FORMATION

Article premier. — Il est formé entre tous les adhérents aux présents statuts et tous ceux qui y adhéreront par la suite, une association dite « UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS », constituée en vertu et sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901.

BUT DE L'UNION

Article 2. — L'association a pour but de s'efforcer, par tous les moyens en son pouvoir :

D'assurer la perpétuation des Fêtes annuelles de grand régionalisme Rhodanien, créées à Tournon-Tain-l'Hermitage, en 1926, à l'occasion du Centenaire du premier pont suspendu de Marc Seguin ;

De veiller à la bonne transmission annuelle de ville à ville de cette grande manifestation de fraternité, d'esprit et d'intérêt Rhodaniens ;

D'aider à l'exécution de ces Fêtes et manifestations.

D'exalter et soutenir l'esprit et le régionalisme Rhodaniens dans tout ce qui peut atteindre aux idées, aux aspirations et aux créations les plus généreuses, aux réalisations les plus profitables aux intérêts de toutes sortes de la Vallée du Rhône ;

De mettre en lumière et de développer toutes les gloires et toutes les fortunes de toutes sortes des régions Rhodaniennes, soit par le moyen des dites Fêtes annuelles du Rhône, soit en provoquant la création de musées d'art, de musées des produits Rhodaniens, la tenue d'exposition, de concours professionnels, d'épreuves sportives et touristiques, de manifestations artistiques, qui pourront avoir lieu région par région, notamment à l'occasion de « la Grande Fête du Rhône » ;

D'inspirer toutes ces choses, depuis les Alpes jusqu'à la Méditerranée, en harmonieuse collaboration avec les groupements rhodaniens, diversement spécialisés et intéressés, membres de l'U. G. R., groupements pour lesquels l'U. G. R. sera un trait d'union et un lien amical, fidèle et dévoué.

Le but de l'U. G. R. est aussi d'inspirer, d'encourager le tourisme nautique et d'aider la renaissance sur le Rhône, de services réellement pratiques de navigation pour tous les voyageurs, et de faire de même, pour des créations possibles, sur les affluents en partie navigables de notre beau fleuve.

Son but est encore de seconder les efforts en faveur de l'aménagement du Rhône.

Article 3. — Le siège de l'U. G. R. est fixé à Lyon, à l'Hôtel de Ville. Sur décision de l'assemblée générale, il pourra être transféré dans toute autre ville des bords du Rhône, en France.

Art. 4. — L'U. G. R. s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse.

ADMISSIONS

Art. 5. — L'U. G. R. se compose de membres actifs, de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres fondateurs.

Art. 6. — Pour faire partie de l'U. G. R. il faut être présenté par deux sociétaires et agréé par le Conseil d'Administration. Les Départements, les Communes et les Associations sont exempts de cette formalité.

Art. 7. — Les Dames peuvent faire partie de l'U. G. R. Les mineurs ne peuvent être admis qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.

Art. 8. — Sont membres de l'U. G. R. : les personnes, les villes et petites villes, les départements, les groupements divers qui versent la cotisation annuelle.

Pour les membres individuels, la cotisation est d'un MINIMUM de DIX francs ; pour les petites sociétés, les grandes associations comme pour les villes, les départements, les Chambres de Commerce, les grandes Cies de Chemin de fer et de Navigation, le montant en est facultatif.

Pour les membres Suisses, la cotisation est portée, pour la première année, à VINGT frs, au MINIMUM. L'assemblée générale annuelle la modifiera, s'il y a lieu.

La revue de l'U. G. R. « l'Or du Rhône », dès qu'elle paraîtra, sera servie gratuitement à tous ses membres en règle.

Art. 9. — A défaut de démission parvenue avant le 15 décembre, la cotisation sera due pour l'année suivante.

Art. 10. — Sont membres bienfaiteurs les personnes agréées par le Conseil d'administration qui versent une cotisation minimum de 50 francs par an ou qui ont fait à l'U. G. R. un don d'au moins 500 francs.

Art. 11. — Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de Président ou de Membre d'honneur à des notabilités qui auront manifesté à l'U. G. R. leur bienveillance et leur appui ou qui lui auront rendu des services signalés.

Tous les membres inscrits avant le 1^{er} octobre 1927, seront des Membres Fondateurs.

ADMINISTRATION

Art 12. — L'U. G. R. est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres. Ce nombre pourra être porté à 40 afin que les principales villes soient convenablement représentées.

Pour le premier exercice, le Conseil nommé est autorisé à compléter le nombre de ses membres, quitte à en faire ratifier les nominations nouvelles par la plus prochaine assemblée générale.

Art. 13. — Le Conseil d'Administration est nommé pour 3 ans et renouvelable par tiers chaque année.

Les deux premières séries sortantes sont désignées par

le sort. En cas de vacance par décès ou démission, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification à la plus prochaine Assemblée générale statutaire.

Les membres élus dans ce dernier cas ne le seront que pour la durée du mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 14. — Les élections ont lieu tous les ans à l'Assemblée générale statutaire prévue par l'article 19.

Art. 15. — Tout membre du Conseil qui, sans excuse légitime, aura manqué à 3 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Art. 16. — Le Conseil d'Administration nomme lui-même son bureau chaque année à la première réunion qui suit l'Assemblée générale statutaire.

Ce bureau est composé :

D'un Président ;

De quatre Vice-Présidents ;

D'un Secrétaire Général ;

D'un Secrétaire Adjoint, faisant fonction d'archiviste ;

D'un Trésorier.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'Administration et de membre du Bureau sont gratuites.

Art. 17. — Le Conseil arrête par un règlement intérieur les diverses mesures nécessaires au fonctionnement de l'U. G. R.

Il se subdivise, s'il le juge utile, en Commissions permanentes qui peuvent s'adjoindre les membres dont le concours leur paraîtra utile.

Le Conseil a le droit de constituer des Commissions extraordinaires. Toutes ces Commissions se prêtent un mutuel appui.

Art. 18. — Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour la Direction et l'Administration de l'U. G. R. en conformité du but qu'il s'est proposé et des décisions prises par l'Assemblée générale.

Il ordonne les dépenses nécessaires dans les limites des disponibilités.

Il prend d'urgence toutes les mesures qui exigent une décision rapide, sauf à convoquer l'Assemblée générale s'il le juge utile.

Le Président représente l'U. G. R. Il est remplacé, en cas d'absence, par le plus ancien Vice-Président.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 19. — Les membres de l'U. G. R. se réunissent en Assemblée générale au moins une fois par an.

La convocation est faite au moins 15 jours à l'avance par lettre individuelle ou par insertions dans les journaux locaux.

Art. 20. — L'Assemblée générale nomme le Conseil d'Administration ainsi que le Délégué chargé de représenter l'U. G. R. dans les réunions diverses.

Reçoit communication du rapport annuel sur la situation matérielle et morale de l'Association.

Approuve les comptes de l'exercice.

Statue sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil ou par des Sociétaires dans les conditions prévues par l'article 22.

Art. 21. — Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée soit sur l'initiative du Conseil d'Administration, soit sur une demande écrite et signée par le tiers des membres de l'Association.

Cette Assemblée aura lieu 10 jours au moins après le dépôt de la demande.

Art. 22. — Toute proposition émanant d'un Sociétaire et destinée à être soumise à l'Assemblée générale ordinaire,

doit être adressée par écrit au Conseil d'Administration au moins 10 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Art. 23. — Les décisions des Assemblées générales sont prises à la majorité absolue des votants.

FONDS SOCIAL

Art. 24. — Les ressources de l'U. G. R. se composent :

- 1.) Des cotisations annuelles ;
- 2.) Des subventions diverses ;
- 3.) Des dons en nature ou en espèces ;
- 4.) Des produits divers, remises, etc.

Art. 25. — Il peut être constitué un fonds de réserve alimenté, notamment, par une retenue de 5 % sur les ressources du budget annuel.

Ce fonds pourra être limité à une somme fixée par le Conseil d'Administration.

En cas d'urgence, le Conseil pourra disposer de tout ou partie du fonds de réserve.

Art. 26. — Les fonds appartenant à l'U. G. R. doivent être déposés dans une banque locale choisie par le Conseil d'Administration.

Le Trésorier aura tous pouvoirs pour signer valablement toutes les pièces, mais celles comportant des prélèvements de fonds sur le compte-courant en banque devront, en outre, être visées par le Président ou en cas d'absence par l'un des Vice-Présidents.

MODIFICATIONS AUX STATUTS — DISSOLUTION

Art. 27. — Les modifications des statuts doivent être votées par l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

Les propositions de modifications peuvent émaner du Conseil d'Administration ou faire l'objet d'une demande spéciale adressée au Conseil et signée d'un tiers au moins des membres de l'U. G. R.

Art. 28. — La dissolution ne pourra être votée que par une Assemblée générale convoquée à cet effet.

La demande devra être présentée au Conseil un mois à l'avance et être signée par la moitié des membres de l'U.G.R.

La dissolution devra être votée par les trois quarts des membres de l'Association.

Art. 29. — En cas de dissolution, l'actif restant libre après acquittement du passif sera remis au prorata, aux associations membres de l'U. G. R. désignées par l'Assemblée générale qui prononcera la dissolution.

Docteur CADET,

Président de l'Assemblée Constitutive.

AFFILIEZ - VOUS

à l'U. G. R.

ET

Faites des Adhérents!

Merci !!

AVANT-RAPPORT

du Comité Organisateur

Tournon, le 15 Mars 1927.

Selon la décision de l'Assemblée Générale Constitutive de notre UNION GENERALE DES RHODANIENS, du 19 décembre, le Comité fondateur a fait tout le nécessaire pour réaliser tous les résultats désirables.

M. Emile LOUBET, ancien Président de la République, ainsi que Madame Frédéric MISTRAL, ont accepté la haute présidence d'honneur de l'U. G. R.

M. Edouard HERRIOT, Maire de Lyon, Ministre de l'Instruction publique ; M. Léon PERRIER (Tournonnais), Président du Conseil Général de l'Isère, Ministre des Colonies ; M. FLAISSIERES, Maire et Sénateur de Marseille ; M. BRON, Président de la République et Canton de Genève ; M. TROILLET, Conseiller d'Etat pour la République et Canton du Valais ; et M. MARGOT, Directeur général de la Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M., ont accepté de partager la Présidence de notre Comité d'honneur et de patronage.

Enfin notre Comité d'honneur et de patronage a déjà enregistré de précieuses adhésions : la plupart des Préfets, Sénateurs et Députés des départements rhodaniens, MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Lyon, de Marseille, d'Aubenas, de Nîmes, etc... ; MM. les Présidents des Automobile-Clubs ; MM. les Maires de certaines villes rhodaniennes ; MM. les Directeurs des Compagnies de Navigation ; MM. les Présidents des grandes Associations Sportives et Touristiques ; M. Gabriel FAURE, Inspecteur Général des Beaux-Arts et Homme de Lettres ; les principaux Artistes et Ecrivains et les grands Industriels et Producteurs des régions rhodaniennes.

Le Comité d'Administration parachèvera avec une grande facilité ce puissant Comité d'honneur et de Patronage.

D'autre part, les démarches nécessaires ont été faites, comme convenu, pour compléter le Conseil d'Administration. L'enthousiasme soulevé par l'idée qui préside à notre U. G. R., a donné des résultats admirables, tant par la qualité que par le nombre de nos nouveaux Collègues.

Ont peut augurer avec plaisir et honneur tout le bien que, tous réunis et venant de tous les points rhodaniens, nous allons accomplir au profit de nos régions.

Voici la composition générale de notre Conseil d'Administration, selon l'acceptation de chaque membre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. LOUIS E. FAVRE, Industriel à Genève, représentant les gouvernements de Genève et du Valais, le T. C. S. et la Société Nautique de Genève ;

M. Charles GUILHERMET, Ingénieur Agronome, Maire de Saint-Julien-en-Genevois ;

M. AYMARD, ancien industriel, à Lyon ;

M. BIRON, Conseiller Général et Adjoint au Maire de Lyon, représentant la Ville de Lyon ;

M. le Docteur CARLE, Vice-Président de l'Automobile-Club du Rhône et du Sud-Est, à Lyon ;

M. CELLE, Secrétaire-Membre de la Chambre de Commerce de Lyon ;

M. le Professeur CHOLLEY, de la Faculté des Lettres de Lyon, Président de l'Institut des Etudes Rhodaniennes, Lyon ;

M. le Docteur Edmond LOCARD, Directeur du Laboratoire de police technique de Lyon, Homme de lettres, et Critique d'Art ;

M. RAMBAUD, Architecte, Adjoint au Maire de Lyon et représentant la Ville de Lyon ;

M. Léopold RENARD, Sculpteur Statuaire, Président des Jurys du Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, Lyon ;

M. SALLÈS, Président de l'Association de la Presse quotidienne Lyonnaise, Lyon ;

M. TONY-TOLLET, Artiste Peintre, Président de l'Association Lyonnaise des Beaux-Arts, Lyon ;

M. BRENIER, Sénateur, Conseiller Municipal de Vienne et Conseiller général de Vienne, représentant la Ville de Vienne (désignée par elle : réponse attendue).

M. Emile RAMBAUD, Avoué, Président de la Société « L'Aviron », de Vienne.

M. VASSY, Conservateur du Musée de Vienne, Délégué général de « Rhodania » : Association des Préhistoriens, Archéologues et Numismates de la Vallée du Rhône, Vienne ;

M. le Docteur CADET, Vice-Président du Conseil Général de l'Ardèche, Président du Syndicat d'Initiative de Tournon-Tain et du Comité Marc Seguin de la première Grande Fête du Rhône ;

M. SCHEFFER, Adjoint au Maire de Tournon, représentant la Ville de Tournon, Président de l'Association des Commerçants et Industriels de Tournon et de la région, et la représentant, Membre du Comité du S. I. de Tournon et du Comité de la première Grande Fête du Rhône ;

M. Gustave TOURSIER, Commissaire Général du Comité Marc Seguin et de la première Grande Fête du Rhône, Membre du Comité du Syndicat d'Initiative de Tournon-Tain et du Comité du S. I. de Valence et de la Drôme, ancien éditeur ;

M. le Docteur CHENET, Adjoint au Maire de Tain-l'Hermitage, représentant la Ville de Tain-l'Hermitage ;

M. Henri JABOULET, Propriétaire-Nogociant, représentant la Chambre de Commerce de Valence ;

M. Joseph FENESTRIER, Industriel, à Romans, (appartenant à divers Comités de Sociétés sportives) ;

M. André ARGOD, Industriel, à Bourg-de-Péage, représentant la Chambre de Commerce de Valence ;

M. GUILLEMONT, Inspecteur Principal de l'Exploitation de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., à Valence ;

M. PERDRIX, Sénateur et Maire de Valence ;

M. PHEULEPIN-PEUGEOT, Adjoint au Maire de Valence et représentant la Ville de Valence ;

M. TIRAN, Secrétaire Général du Comité des Fêtes de Valence ;

M. Paul LOUBET, Conseiller Général de la Drôme. à Montélimar ;

M. ARTIGE, Maire d'Aubenas ;

M. Paul GIRAUD, Maire de Vals-les-Bains ;

M. André GIRAUD, Président du Comité des Fêtes de Vals, et Commissaire Général de l'Automobile-Club de l'Ardèche ;

M. BERNARD, Vice-Président du Comité des Fêtes d'Avignon ;

M. Gabriel BIRON, Secrétaire Général du Comité des Fêtes d'Avignon ;

M. le Docteur DANIEL, Adjoint au Maire d'Avignon, représentant la Ville d'Avignon ;

M. Frédéric MISTRAL (neveu), Avocat, Président des Félibres : le « Flouge » ;

M. le Docteur REMY-ROUX, Président de l'Ecole Palatine ;

M. CROUENCON, Président du Comité des Fêtes, Arles ;

M. le Docteur MORIZOT, Maire d'Arles ;

M. Léon GERBOUD, Maire de Beaucaire ;

M. BOUVET, Conseiller Municipal de Marseille, représentant la Ville de Marseille ;

M. Marius DUBOIS, Ancien Secrétaire Général de la Ville de Marseille, Président de l'Association du « Vieux Marseille », à Marseille ;

Monsieur GRAVIER, Président du Syndicat d'Initiative de Marseille, et Vice-Président de la Fédération des S. I. de Provence ;

M. LUGAGNE, Conseiller Municipal de Marseille, représentant la Ville de Marseille ;

M. Georges OPPERMANN, Ingénieur, représentant la Chambre de Commerce de Marseille.

AVIS. — M. Edouard HERRIOT, Maire de Lyon et Ministre de l'Instruction Publique, sollicité de nous faire l'honneur de présider la première séance de travail du Comité Directeur de l'U. G. R., ayant bien voulu accepter cette invitation, nous l'avons prié de bien vouloir lui-même fixer la date à laquelle il pourra le mieux nous faire cet honneur. Dès sa réponse, les convocations seront lancées à tous les Membres du Comité. Nous les prions d'être tous très exacts à cette première et importante réunion.



Cl. G. T.

Expédition de Fruits de la Vallée du Rhône

L'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE ⁽¹⁾

Sa construction se rattache, bien évidemment, à la question toujours pendante de l'aménagement du Rhône.

On sait qu'à la fin de la guerre, dans l'illusion où l'on était d'une reprise rapide des affaires et de leur expansion à la faveur de la victoire, ce problème, agité depuis tant d'années, avait fait l'objet d'un projet d'ensemble sans doute un peu trop hâtif, mais qui avait permis de reconnaître, néanmoins, l'emplacement de 17 ou 18 stations hydro-électriques, échelonnées depuis la frontière suisse jusqu'au fameux « robinet de Donzère », au nord d'Avignon. Leur équipement devait mettre à notre disposition une puissance correspondant à 1.200.000 C. V. Il était entendu que cet équipement ne devait pas nuire à la navigation ; que la vente de la force devait même permettre d'améliorer celle-ci dans des conditions plus avantageuses. On ne devait pas négliger non plus la question de l'irrigation. Le tout était consacré par la loi du 17 mai 1921 créant la **Compagnie Nationale du Rhône**, à laquelle la Chambre de Commerce de Marseille s'engageait d'ailleurs en ce qui la concernait, à verser par acomptes 2 millions.

Il est évident que les circonstances économiques et financières ne sont plus du tout ce qu'elles étaient aussitôt après la guerre. L'équipement des chutes est actuellement hors de prix. D'autre part, on paraît s'être aperçu que le projet, tel que les techniciens semblaient cependant d'ac-

cord pour le considérer comme possible, impliquait une contradiction de fait, dont il est assez singulier qu'ils n'aient pas fait officiellement état plus tôt : les barrages des chutes ne peuvent pas se concilier avec la navigation même avec des canaux de dérivation. Il faudrait semble-t-il, en revenir à l'idée du canal latéral. Il est naturellement hors de question à l'heure présente.

Est-ce à dire qu'il ne se fera jamais ou qu'on n'en viendra pas à une solution mixte : aménagement **total** du Haut-Rhône entre la frontière suisse et Lyon ; améliorations simplement de ce qui existe entre Lyon et la mer ? Il est impossible de donner, pour le moment, une réponse péremptoire et définitive. Pour certains au moins (dont le signataire du présent article), il paraît bien imprudent de dire qu'un pays comme la France, qui manque de charbon, qui est obligé d'en importer, tous les ans (et à quels prix !) de 20 à 25 millions de tonnes, peut renoncer pour toujours, quel qu'en soit le coût de **premier établissement** (et il ne restera pas indéfiniment prohibitif) à la constitution de la mine **perpétuelle** de charbon de 6 millions de tonnes au moins que représenterait le Rhône aménagé.

Les améliorations du Rhône actuel.

En tous cas, les experts sont d'accord pour penser que l'on peut, dès à présent, tirer un meilleur parti du Rhône **tel qu'il se comporte**. Les améliorations qu'il s'agirait d'obtenir sont liées, évidemment, pour une grande part, à

(1) Extrait d'un article de M. Henri Brenier, directeur général de la Chambre de Commerce de Marseille, communiqué sur notre demande.

même élan ? Notre chronique pourrait être le lien qui unira au point de vue scientifique et intellectuel les différentes régions rhodaniennes.

Dans cette œuvre de groupement, de coordination, dans cette vaste enquête menée sur la vie rhodanienne, est-il besoin de l'ajouter, naturellement pas d'hégémonie, pas de contrainte. Chacun apporte sa pierre et dans l'œuvre commune, villes, régions, individus seront directement unis en valeur par les résultats mêmes de leur activité. Ainsi, le Rhône, en traversant nos villes, reflète successivement leur physionomie, mais il ne s'arrête pas plus dans l'une que dans l'autre ; il poursuit inlassablement son effort créateur et magnifique jusqu'à la mer.

A. CHOLLEY,

Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon,
Secrétaire Général
de l'Institut des Etudes Rhodaniennes.

Echos et Nouvelles

LES FETES DE PETRARQUE A AVIGNON

Les amis de Pétrarque tenant à fixer définitivement la date des fêtes d'Avignon, M. Pierre de Nolhac, se trouve à Rome où il rencontrera diverses personnalités de l'université et du monde littéraire.

On avait mis en avant le nom de d'Annunzio pour représenter les littérateurs et les poètes italiens aux fêtes en question, mais on ignore encore si d'Annunzio acceptera de se rendre en France.

On sait que la ville d'Avignon se prépare à fêter Pétrarque d'une façon splendide et grandiose. La date de ces fêtes ne saurait tarder à être fixée.

INAUGURATION DU « CANAL DU RHONE A LA MER »

Marseille se prépare à de grandes fêtes, qui sont organisées par la ville et la Chambre de Commerce de Marseille et qui auront lieu le 24 avril, pour inaugurer le Canal du « Rhône à la Mer ». M. Gaston Doumergue, Président de la République, assistera à cette grande manifestation du Génie rhodanien.

Des vapeurs et des embarcations de toutes sortes, pavées magnifiquement, partiront du Port de Marseille et feront, par le remarquable « Tunnel du Rove » (7 kilomètres 200 de long, hauteur 15 m. 40 et largeur 22 mètres) le trajet du Canal qui relie les bassins du Port de Marseille à l'Étang de Berre et au Rhône.

Ces travaux d'art, considérables, sont l'œuvre de la Chambre de Commerce de Marseille et des éminents ingénieurs : MM. Bourgougnon et Bezault ; M. le Sénateur Chagnaud en fut l'entrepreneur et l'expérimenté réalisateur.

Notre Rhône a une « bouche » de plus, et une capitale aussi. Marseille est ainsi plus que jamais une grande sœur rhodanienne.

SALON NAUTIQUE INTERNATIONAL de GENEVE

Ce salon nautique auquel le cadre admirable de Genève assure à lui seul déjà le plus grand succès, intéressera tous les rhodaniens. C'est avec plaisir que nous les informons de sa tenue et les invitons à l'aller visiter, car il est plein de promesses pour la navigation du Rhône.

Sous la présidence de M. Louis E. Favre, membre du Comité de notre Union Générale des Rhodaniens et grand ami du Rhône qu'il descend chaque année en Canoë, nos amis auront de lui tous les renseignements désirables.

La date de ce Salon est fixée à la 2^{me} quinzaine de juillet.

LA GRANDE FETE DU RHONE EN 1927

Comme il en a été décidé, c'est Lyon qui donnera, en 1927, dans la 1^{re} quinzaine de juillet, la **Deuxième Grande Fête du Rhône**.

On pense pouvoir faire, avec les nombreux concours des Rhodaniens venant fraternellement de toutes parts, « la Semaine Rhodanienne de Lyon ».

On connaît les ressources et toutes les généreuses bonnes volontés des Lyonnais, leur habile savoir faire et leur bon goût en tout. Le Rhône sera donc bien fêté par sa capitale.

La ville de TAIN-l'HERMITAGE prépare aussi des fêtes : Un Concours Fédéral de Gymnastique (Drôme-Ardèche), une Course de Cycles, l'Inauguration d'un Monument à Emile Friol, bienfaiteur des Sportifs. Elle aura lieu, ainsi qu'un Congrès de la Mutualité, le 26 juin.

Nous prions nos amis Rhodaniens de nous envoyer, sans y manquer, leurs communiqués, rédigés brièvement, dès qu'il leur sera possible de le faire ; car l'**OR DU RHONE** désire devenir parfait et être bien renseigné.

UN NOUVEAU PROPULSEUR

Comme propulseur mécanique, l'homme n'avait trouvé jusqu'alors que la roue à aubes, l'hélice immergée, puis l'hélice aérienne. L'inventeur Motte a conçu et exposé au Salon nautique international, qui vient d'avoir lieu à Paris, un propulseur absolument nouveau et qui trouve dès maintenant son emploi sur les navires à faible tirant d'eau. Le système comporte deux turbines placées sous l'arrière qui lancent des colonnes d'eau dans les directions que leur imprime le pilote au moyen de leviers. Grâce à ce dispositif, il est possible de virer sur place, de tourner autour d'un point, de s'arrêter très rapidement, bref d'évoluer avec une extraordinaire facilité. L'on conçoit toute l'importance de cette invention pour la navigation fluviale.

UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

EXTRAIT DES STATUTS

N° _____

BUT DE L'UNION

Article 2

L'Association a pour but de s'efforcer, par tous les moyens en son pouvoir :

D'assurer la perpétuation des fêtes annuelles de grand régionalisme Rhodanien, créées à Tournon-Tain-l'Hermitage, en 1926, à l'occasion du Centenaire du premier pont suspendu de Marc Seguin ;

De veiller à la bonne transmission annuelle de ville à ville de cette grande manifestation de fraternité, d'esprit et d'intérêt Rhodaniens ;

D'aider à l'exécution de ces fêtes et manifestations.

D'exalter et soutenir l'esprit et le régionalisme Rhodaniens dans tout ce qui peut atteindre aux idées, aux aspirations et aux créations les plus généreuses, aux réalisations les plus profitables aux intérêts de toutes sortes de la Vallée du Rhône ;

De mettre en lumière et de développer toutes les gloires et toutes les fortunes de toutes sortes de régions Rhodaniennes, soit par le moyen des dites fêtes annuelles du Rhône, soit en provoquant la création de musées d'art, de musées des produits Rhodaniens, la tenue d'expositions, de foires, de concours, d'épreuves sportives et touristiques, de manifestations artistiques, qui pourraient avoir lieu région par région, notamment à l'occasion de « La grande Fête du Rhône » ;

D'inspirer toutes ces choses, depuis les Alpes jusqu'à la Méditerranée, en harmonieuse collaboration avec les groupements rhodaniens, diversement spécialisés et intéressés, membres de l'U. G. R., groupements pour lesquels l'U. G. R. sera un trait d'union et un lien amical, fidèle et dévoué.

Le but de l'U. G. R. est aussi d'inspirer, d'encourager le tourisme nautique et d'aider la renaissance, sur le Rhône, de services réellement pratiques de navigation pour tous les voyageurs, et de faire de même, pour des créations possibles, sur les affluents en partie navigables de notre beau fleuve.

Son but est encore de seconder les efforts en faveur de l'aménagement du Rhône.

Article 3

L'U. G. R. s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse.

ADMISSION

Article 5

L'U. G. R. se compose de membres actifs, de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres fondateurs.

Article 6

Pour faire partie de l'U. G. R., il faut être présenté par deux Sociétaires et agréé par le Conseil d'Administration. Les départements, les Communes et les Associations sont exempts de cette formalité.

Article 7

Les Dames peuvent faire partie de l'U. G. R. ; les mineurs ne peuvent être admis qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.

Article 8

Sont membres de l'U. G. R. : les personnes, les villes, et petites villes, les départements, les groupements divers qui versent la cotisation annuelle.

Pour les membres individuels en France, la cotisation est d'un minimum de DIX francs ; pour les petites Sociétés, les grandes Associations comme pour les Villes, les Départements, les Chambres de Commerce, les grandes C^{ies} de Chemin de Fer et de Navigation, le montant en est facultatif.

Pour les membres Suisses, la cotisation est portée, pour la première année, à VINGT francs, au minimum. L'assemblée générale annuelle la modifiera, s'il y a lieu.

La revue de l'U. G. R. « L'Or du Rhône », dès qu'elle paraîtra, sera servie gratuitement à tous ses membres en règle.

Article 9

A défaut de démission parvenue avant le 15 décembre, la cotisation sera due pour l'année suivante.

Article 10

Sont membres bienfaiteurs les personnes agréées par le Conseil d'Administration qui versent une cotisation minimum de 50 francs par an ou qui ont fait à l'U. G. R. un don d'au moins 500 francs.

Demande d'Admission

à adresser à l'U. Gr. R.,
à LYON (Hôtel-de-Ville)
ou à la direction spéciale, à
TOURNON (Ardèche)

Je, soussigné :

Nom

Prénoms

Profession

Nationalité

Adresse

Demande mon admission à l'U. G. R. et m'engage à
payer la cotisation annuelle de (1) frs

qui sera recouvrée par le Trésorier de l'Association,
dès mon admission.

Ville le 192.....

Signature,

Présenté par (2)

MM.

.....

.....

.....

Cotisation individuelle :

(1) **MINIMUM** 10 frs pour la France, 20 frs pour la Suisse.

Cotisation pour les Associations, les Villes, etc..., facultative, suivant leur importance.

(2) Les adhérents qui n'ont pas de parrains, peuvent donner une simple référence.

Rhodaniens !

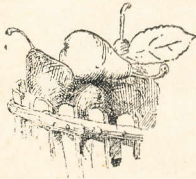
Travaillons tous, chacun dans notre rayon et selon nos moyens d'action, à la reconstitution sur le Rhône, de la navigation pour... tous, Il n'y a pas de petits efforts : c'est en en parlant, tous et de toutes parts, que l'on fera mûrir l'idée et naître la possibilité de la renaissance de services pratiques et quotidiens de voyageurs, comme autrefois.

NOTE DE LA RÉDACTION

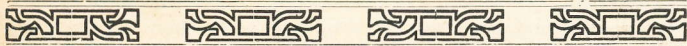
L'Abondance des Matières de ce N° spécial, nous oblige de laisser sur le « Marbre », diverses informations intéressantes. Nous le regrettons bien vivement.

Nous prions toutes les personnes qui auraient des notes et indications à nous passer, dans l'intérêt du Rhodanisme, de vouloir bien avoir l'obligeance de les adresser : à l'U. G. R. (pour " l'Or du Rhône ") à Tournon-sur-Rhône.

Les manuscrits ne sont pas rendus.



L'Imprimeur Gérant: A. DOMERGUE, Romans.



M. Gustave TOURSIER

à TAIN (Drôme)

Renseignements sur les produits des Pays Rhodaniens
Timbre pour réponse, s. v. p.

Parfumerie Lorenzy-Palanca

MARSEILLE

4, rue Cannebière — 31, rue Ferréol — 62, rue de la République

SUCCURSALES :

NICE - TOULON - TOULOUSE - BÉZIERS - ALGER - ORAN

EAUX DE COLOGNE - POUDES
= EXTRAITS - SAVONS =

Toutes les grandes Marques de Parfumerie :
COTTY - HOUBIGANT - GUERLAIN, etc.
aux plus bas prix,

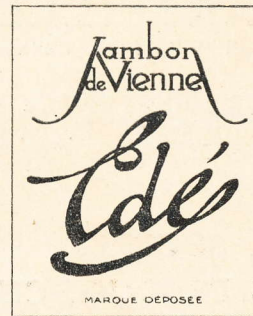
JAMBON DE VIENNE

Conserves - Salaisons

SPÉCIALITÉS

de Jambons

en boîtes



d'Épaules

en boîtes



E. DÉPERDU

Moniée Bon-Accueil - ESBRESSIN-VIENNE

Bureaux et correspondance : 3, Rue Siméon-Gouget

Téléph. 5.11

VIENNE (ISÈRE)

GRANDS VINS DES COTES DU RHONE



DELAS Frères

Tournon-sur-Rhône

Propriétaires à l'Hermitage et à Cornas

dans les meilleurs cotaux

Plante le cep rugueux au flanc de la montagne
Et le cœur du granit saignera dans ton vin.

Paul DELPIN & C^{ie}

53, Rue Félix-Pyat

MARSEILLE

Fabricants de **SACS NEUFS** en tous genres

POUR

MINOTERIE, SOUFRE,
ENGRAIS, PRODUITS CHIMIQUES,
SUCRE, RIZ, LÉGUMES,
etc.. etc.

Stock important. -- Livraisons rapides et soignées

Télégrammes :
JUTE-PAUL - Marseille

Téléphone :
Nos 60.45 et 71.31

BIÈRES DE VÉZELISE

(MEURTHE-ET-MOSELLE)

LA REINE DES BIÈRES DE L'EST

Jules COURBIS, entrepositaire régional

Téléphone : 0-39 TOURNON (Ardèche)

GRANDS VINS DES COTES DU RHONE

LÉON REVOL

Propriétaire à TAIN (Drôme)

Vignobles à l'Hermitage - Crozes-l'Hermitage
Crozes (Clos de Fabry)

Manufacture de Produits réfractaires

MAISON FONDÉE EN 1840

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Ing. E. C. P., SUC^r

TAIN (Drôme)

SPÉCIALITÉ DE FOURS

POUR

BOULANGERIE - PATISSERIE - MÉNAGE

Système économique et perfectionné

Kaolins Feldspaths Sables siliceux

Téléphone : 5

Adresse Télégr. : Terrassier-Tain

*d'Angleterre, de Paris, de Lyon au
Pays du Soleil: arrêtez vous à TAIN*

